



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 5262

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation
Réglementation à l'occasion de
travaux
Rue de la Carterelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise SADE antenne des Vosges POROLI de SAINT-NABORD, qui doit procéder, pour le compte de l'Agence ORANGE MNT d'Epinal, au remplacement du cadre et du tampon France Télécom, au droit du bâtiment n°4 rue de la Carterelle ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - A compter du jeudi 08 novembre 2018, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 8 semaines :

- La chaussée pourra être rétrécie et limitée à 30 km/heure, **rue de la Carterelle**, dans la partie concernée par les travaux.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.
- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le bon déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.

Article 2. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des services de Police.

.../...

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Stéphanie DIDON

A REMIREMONT, le 07 novembre 2018

Le Maire,

./.. Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication
le 07 novembre 2018

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Stéphanie DIDON

Diffusion :

- P.T.C.V. 2 ex
- Police Nationale 1 ex
- Police Municipale 1 ex
- Gendarmerie 1 ex
- Centre de Secours 1 ex
- Service Communication (Presse) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV 1 ex
- Société SICOVAD 1 ex
- Service Promotion et Animation 1 ex
- U.R.C.A. 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport 1 ex
- Entreprise SADE - Antenne des
Vosges POROLI 1 ex
- Affichage chantier 1 ex